

Conseil Communal du 31 mai 2010

Point n°20 : Renouvellement du marché – Canal V

Monsieur le Président,

Je profite que le point est à l'ordre du jour (renouvellement de marché), pour mettre en exergue une évolution de la politique de communication de la ville qui nous paraît mauvaise.

En 1996, Marc Elsen, alors échevin de l'information, lançait l'idée d'un bulletin communal d'information, le Canal V.

Initialement, celui-ci ne devait pas être un journal d'opinion ou de propagande.

Aujourd'hui, l'évolution du contenu de l'éditorial peut parfois prêter à confusion. Ainsi, quand vous faites part de votre sentiment, de vos convictions, vous ne faites plus de l'information, vous faites de la communication!

Or pour nous, il existe différents moyens pour communiquer des positions idéologiques, autre que le bulletin Canal V.

Par soucis d'éthique, l'argent des Verviétois ne peut être utilisé que pour lui donner une information et non pour lui communiquer le point de vue d'une seule composante politique de la ville, en l'occurrence celle de la majorité.

Cette logique est également valable pour la publication de la ville, dans l'hebdo « La Quinzaine ».

Alors, deux possibilités s'offrent à nous.

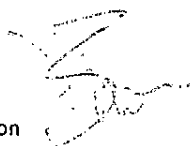
Soit vous utilisez à l'avenir, tant le canal V et les publications « Quinzaine », pour de la stricte information aux citoyens, sans récupération et sans communication d'une position politique.

Soit alors il faut mettre en place, un outil qui permette à toutes les composantes démocratiques du conseil de s'exprimer.

A titre d'exemple, on peut imaginer une répartition des espaces quinzaines par groupes politiques, en fonction du nombre de conseillers, ou encore une page spécifique du canal V, appelée « débat », où sur une thématique déterminée, chaque composante du conseil pourrait donner son avis,).

Je vous remercie,

Bernard Piron



**Cécile OZER**Conseillère
communaleConseil communal du 31 mai 2010Concerne : ajouter le point à l'ordre du jour

Chers membres du Conseil, Monsieur l'Echevin,

Je reviens à nouveau vers vous concernant les travaux de la piscine de Verviers. Nous sommes maintenant le 31 mai et il me paraît urgent d'informer les utilisateurs et le personnel de la piscine par rapport aux travaux qui devraient avoir lieu au mois de juin. Il y a deux mois, lors de ma précédente interpellation, vous m'aviez répondu que l'appel d'offres allait se clôturer, que vous pourriez alors savoir exactement la tournure des événements et que vous ne manqueriez pas d'avoir une communication claire par rapport à cela. Au jour d'aujourd'hui, rien n'a changé : aucun avis n'est affiché au guichet pour informer les utilisateurs, le personnel quant à lui est dans une totale ignorance de ce qui va se passer et quand... Ce même personnel se demande toujours ce que va être son avenir proche...

Ceci m'amène donc à reposer une nouvelle fois les mêmes questions qui restent à ce jour sans réponse :

Y'aura-t-il bien des travaux ?

Quand ?

Quoi ?

Que comptez-vous faire pour le personnel ?

Quand comptez-vous avoir une communication claire envers toutes les personnes concernées par les problèmes amenés suite à la fermeture de la piscine ?

Je vous remercie de votre attention.

Cécile OZER
Conseillère

communale

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 31 mai 2010.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

Ce document ne comprend qu'une partie des interventions orales qui seront faites.

00.- Guy AMEN. Incompatibilité de siéger. Nous prenons acte aussi que Mr AMEN a siégé et voté illégalement le 29 mars 2010, ce qui peut avoir des conséquences sur la validité des décisions prises ce jour-là. Nous aimerions entendre le collègue à ce sujet.

06.- POLICE – Circulation routière. Mise sous statut de « zone bleue 4 heures » rue de Liège et rue de Dinant.

19.- CABINET DU BOURGMESTRE. Plan d'expropriation côté pair de la rue Spintay. Ecolo s'oppose aux expropriations projetées, vu le flou qui continue à régner sur le projet quant à son devenir, notamment depuis qu'on sait que les subsides européens ne pourront servir à créer du logement.

36.- Convention avec la zone de Police « Vesdre » pour la location de l'ancienne Banque Nationale.

Pas de problème pour voter ce point, sinon le besoin d'une explication claire quant à sa durée, explication non obtenue en section : de 2003 à 2012, ou de 2009 à 2019 ou autre durée ?

75^B.- FOOTBALL CLUB DE HODIMONT.

Dany SMEETS, conseiller Ecolo.

Monsieur l'Echevin,

Après la SRU, c'est le Football Club de Hodimont qui annonce son désarroi, face à une dette de 3.000 euros réclamée par l'Union belge. Le club est directement menacé de radiation. La presse a relayé ces difficultés, et vous y avez annoncé vouloir réfléchir à la façon d'aider ce petit club.

J'aimerais savoir quelles sont les perspectives qui se dégagent pour le club, et ce que la Ville en pense.

D'une façon plus générale, la Ville souhaite soutenir une formation pour les jeunes joueurs transversalement à plusieurs clubs, et c'est une bonne chose.

N'empêche, la meilleure façon de faire jouer un maximum de jeunes, de leur faire pratiquer du sport au niveau qui est le leur et qui n'est pas forcément celui d'une future vedette, c'est d'avoir un maximum d'opportunités, géographiquement et socialement variées, c'est d'avoir un club proche de chez soi et de son milieu de vie, un club où l'on joue, où l'on s'affirme, où l'on se défoule et où l'on s'amuse sans nécessairement vouloir se prendre la tête dans un apprentissage technique. Une série de petits clubs sont menacés, nous ne pouvons rester les bras croisés. Y a-t-il un projet à mener pour les redynamiser ? Vos contacts avec ces clubs

ont-ils permis d'entendre les divers besoins, les aides nécessaires, les restructurations souhaitables pour que Verviers puisse offrir une palette complète d'offres au niveau du football ? N'y a-t-il pas une redistribution des moyens financiers à faire entre les divers clubs dans cette optique ?

D'avance, merci de votre réponse.

50^B.- QUESTION ORALE : ACCESSIBILITE DES BUREAUX DE VOTE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

Pauline DUMOULIN, conseillère Ecolo.

En vue de l'organisation des élections fédérales de ce 13 juin prochain, qu'avez-vous pu prévoir concernant l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes à mobilité réduite ? En particulier en ce qui concerne :

- la problématique du parking devant le bureau de vote
- l'accessibilité au bureau lui-même
- l'accessibilité à l'isoloir

Verviers le 25 mai 2010

Monsieur le Bourgmestre,

Chers collègues,

Comme lors de mon intervention sur le conseil communal formule webtv, j'aimerais apporter à l'attention de notre Conseil une initiative d'une autre commune en l'occurrence celle de Thuin. La commune propose en effet depuis cette année un service appelé « livres et nous » au sein de sa bibliothèque communale. Ce service a pour but de permettre aux personnes ne pouvant pas se rendre à la bibliothèque de bénéficier d'un système de livraison à domicile de livres.

Depuis donc cette année, 61 personnes, dont 40 à leur propre domicile et 21 en maisons de repos, reçoivent la visite une fois par mois d'une bibliothécaire. Ce système fonctionne en collaboration avec le CPAS et certaines associations communales, comme la Croix Rouge, qui servent de relais pour les personnes désireuses de bénéficier du service. L'inscription peut se faire également de manière spontanée via internet. Une fois la personne membre de la bibliothèque et après avoir réglé le coût d'inscription qui est le même que pour un usager classique, celle-ci remplit une fiche afin que la bibliothécaire puisse cibler les goûts et le style du lecteur pour personnaliser le service au maximum. Ensuite, 24h avant le passage du membre du personnel de la bibliothèque au domicile, un coup de téléphone est passé à l'usager afin de déterminer s'il sera bien chez lui et s'il n'a pas un choix plus particulier de livres.

il y a pour le moment un mi-temps subsidié par la Communauté Française qui s'occupe de ce projet, et 4 jours de livraison par mois sont organisés. La bibliothécaire utilise un véhicule de la commune servant à d'autres missions le reste du temps et elle transporte environ 180 livres par sortie afin d'assurer le choix aux usagers.

Pour avoir eu l'occasion de m'entretenir avec la personne qui s'occupe de « livres et nous » à Thuin, elle insiste vraiment sur le côté social de son travail. Au-delà d'un service de livraison pur, il s'agit réellement d'un travail social auprès de personnes isolées ne pouvant plus se déplacer. Les personnes qui bénéficient de ce service sont réellement en difficultés et le passage de la bibliothécaire devient bien plus qu'une simple visite.

Sur base de ce projet culturellement et socialement intéressant et utile, Je propose donc que le collège communal, les services et la bibliothèque communale se penchent sur l'idée d'un service « livres et moi » à Verviers. J'ai choisi cette dénomination à Verviers, à la différence du « livres et nous » de Thuin, pour bien insister sur le côté personnalisé du service à la fois dans le choix des livres mais également dans le temps accordé aux personnes. Nous devrions partir sur le même schéma que la commune de Thuin avec une collaboration via les associations de terrain et l'étendre à des structures comme notre hôpital par exemple. Bien entendu notre commune a d'autres caractéristiques que celle Thuin où vivent plus ou moins 15.000 personnes contre plus de 55.000 à Verviers mais nous devons étudier ce que nous pouvons mettre en place. L'isolement sociétal est la plus grande injustice qu'un citoyen puisse subir et nous pourrions tous connaître cette situation à la suite d'un accident ou lors de nos vieux jours. Le vivre ensemble se traduit aussi par la mise en œuvre de services permettant l'accès au savoir et à la culture pour le plus grand nombre.

Vous me permettez, pour finir, de reprendre l'auteur français d'adoption Julien Green lorsqu'il dit je cite « *Un livre est une fenêtre par laquelle on s'évade* » alors ouvrons cette fenêtre à Verviers pour nos concitoyens moins chanceux.

Merci de votre attention.

Maxime Degey
Conseiller Communal de la Ville de Verviers
0499/24.75.76

Dispositions prévues concernant l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes à mobilité réduite :

A. PROBLEMATIQUE DU PARKING.

- 1) Devant chacun des bâtiments dans lesquels sont installés des bureaux de vote, des zones d'interdiction de parquer seront prévues le 13 juin prochain par arrêté de police, comme à l'occasion des élections précédentes.
Ces zones seront exclusivement réservées aux embarquements et débarquements de personnes à mobilité réduite voire au stationnement temporaire de leurs véhicules.
- 2) Des consignes strictes seront données aux policiers présents sur les différents sites pour qu'ils fassent respecter les interdictions par les autres usagers d'une part et, d'autre part, pour qu'ils favorisent tant les arrivées que les départs des véhicules transportant des personnes à mobilité réduite.
- 3) Pour ce qui concerne la section de vote suivante, les personnes à mobilité réduite ont de plus des possibilités d'accès encore plus étendues :

ATHENEE ROYAL VERVIERS 1

Les personnes à mobilité réduite peuvent entrer avec leurs véhicules dans la voirie privée qui sépare les deux bâtiments qui composent le complexe scolaire (entrée par la grille verte qui sera ouverte pour la circonstance). Ils pourront laisser leur véhicule dans cet espace et gagner ainsi **par un cheminement de plain pied** la section de vote qui leur est assignée, soit les bureaux de 1 à 9 pour la rue Thil Lorrain 1 et les bureaux 10 à 14 pour la rue Thil Lorrain 7-9.

B. ACCESSIBILITE AUX BUREAUX DE VOTE

Tous les bureaux de vote installés dans les sections de vote verviétoises sont aisément accessibles aux personnes à mobilité réduite, à l'exception notable des bureaux de vote installés à l'école communale de Petit-Rechain, rue Nicolas Arnold. La structure même du bâtiment n'autorise pas la construction d'une rampe avec une pente très légère. Une rampe d'accès existe, mais elle ne garantit pas une accessibilité optimale. Il n'existe à l'heure actuelle aucune autre solution possible à la localisation des bureaux de vote dans cette école. En effet, il s'agit du seul bâtiment communal permettant l'implantation de quatre bureaux de vote. L'utilisation éventuelle d'une école du réseau libre (école catholique des Sacrés Cœurs, rue de la Moinerie) a déjà été étudiée par le service électoral. Outre les différents problèmes organisationnels que le recours à une autre école générerait (perturbation des habitudes des votants, assurance spéciale à souscrire, remise en ordre à effectuer le dimanche même, etc...), la localisation particulière de cette école la rend impropre à remplir le rôle d'une section de vote.

Une recommandation spéciale est faite aux Président(e)s des Bureaux de Vote installés dans l'école communale de Petit Rechain pour qu'ils veillent à détacher au moins deux assesseurs pour porter assistance immédiate à toute personne à mobilité réduite qui en ferait la demande.

des tâches vraiment spécifiques, le Service Electoral a dégagé une marge utile dN° 1003/43 7.000 euros qui ont été reportés afin de permettre la réalisation par les services communaux de 4 nouveaux iso-loirs répondant à toutes les normes et recommandations utiles pour en faciliter l'usage par les personnes à mobilité réduite. Cette demande fait suite à un souhait exprimé par la Commission Consultative communale présidée par Mme l'Echevine DUPUIS.

Beaucoup plus larges que les actuels iso-loirs adaptés en service, pourvus d'un éclairage spécifique et d'accommodements particuliers, le matériel pour leur construction a été commandé mais la soudaineté de l'annonce de ces élections anticipées a pris tout le monde de vitesse. Ils ne pourront donc pas entrer en service cette année, puisque leur disponibilité n'était prévue qu'en 2011, notamment afin de permettre à plusieurs associations et organismes spécialisés dans l'aide et les conseils aux personnes à mobilité réduite de donner leurs avis éclairés sur les constructions projetées.

Le Service Electoral de la Ville travaille également sur un projet plus vaste que la seule construction des quatre iso-loirs précités. Sans vouloir entrer ici dans le détail d'un processus qui sera largement expliqué à la population en temps utile, disons que ce projet a pour but de permettre aux personnes à mobilité réduite de bénéficier d'une véritable « prise en charge » incluant non seulement le recours aux VERVIBUS, l'accueil dans la Section de Vote par des assesseurs supplémentaires, la suppression de toute attente dans des files et l'usage de l'un des quatre iso-loirs adaptés. Faute de temps pour tout mettre en place dans le cadre d'élections anticipées pour lesquelles, par la force des choses, les délais pour accomplir les tâches sont réduits au maximum, ce projet sera opérationnel pour les prochaines élections de 2012.

CONCLUSIONS

Le maximum a toujours été fait pour tenter d'apporter à Verviers des solutions aux problèmes rencontrés par les personnes à mobilité réduite.

Il s'agit d'une préoccupation constante répercutée à tous les niveaux des intervenants du processus électoral.

Par rapport à beaucoup d'autres villes et communes, Verviers est loin, très loin même d'être à la traîne et les efforts pour améliorer encore les choses seront poursuivis.